

## DECISION DU PRESIDENT

N°2022-364

### WORK IN PORNIC – WIP GED EXPERTISE – Bail dérogatoire

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°325-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Vu la délibération n°2020-392 relative au tarif du Work In Pornic – WIP ;
- VU la décision du Président n°2021-108 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP ;
- VU la décision du Président n°2022 - 125 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP (version 2) ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise GED EXPERTISE, représenté par Romain GIRAUD d'intégrer le Work In Pornic – WIP, pour y développer son activité d'expertise comptable.

CONSIDERANT l'avis favorable du comité d'engagement en date du 7 novembre 2020, à l'occasion duquel il avait été convenu le cloisonnement du plateau 33 (à la charge de Pornic agglo pays de Retz) et une occupation transitoire dans le plateau 24.

CONSIDERANT la livraison du plateau 33 cloisonné le 29 septembre 2022.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De signer un bail dérogatoire pour le plateau n°33 d'une superficie de 50,5 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 5 octobre 2022

Le Président,  
Jean-Michel BRIAND  
Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND



AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20221014-3-AU

Réception par le Sous-Préfet : 14-10-2022

Acte mis en ligne le 17-10-2022

Publication le : 14-10-2022